

# Le nouveau Petit rapporteur.



**Le Conseil Municipal du 12 avril 2022 a délibéré et pris les décisions suivantes :**

**1. Approbation du dernier compte-rendu : à l'unanimité.**

**2. Affectation du résultat :**

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 117 776.14 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 195 318.19 €

**3. Vote des taux des deux taxes :**

Le conseil décide de maintenir les taux pour 2022.

**4. Amortissement site internet :**

Le conseil approuve l'amortissement du site internet sur un an.

**5. Budget primitif 2022 :**

La commission des finances s'est réunie et a étudié nos comptes avec la plus grande attention. Le conseil approuve le budget primitif proposé :

- Dépenses de fonctionnement : 774 774 € (en tenant compte d'une forte hausse de l'énergie)
- Recettes de fonctionnement : 774 774 € (dont 195 318.19 € d'excédent reporté)
- Dépenses d'investissement : 424 660 €
- Recettes d'investissement : 424 660 €

## **6. Marché relatif aux levés topographiques des réseaux sensibles – Groupement de commandes :**

Le conseil décide de ne pas adhérer au marché. La situation du village ne nécessitant pas un coût aussi élevé. Les plans dont les entreprises disposent à ce stade sont jugés satisfaisants.

## **7. Aménagement parking filtrant salle des fêtes – Attribution marché lot unique VRD:**

Le conseil approuve l'attribution du marché à Pontiggia, qui obtient une note de 96 sur 100 après analyse des critères. Le montant du marché est de 143 588.51 € HT. Les travaux sont prévus fin mai, début juin, pour une durée de 6 semaines.

## **8. Divers :**

- ➔ **Cérémonie du 8 mai** : à 17 heures, devant le monument aux morts.
- ➔ Le Conseil de Fabrique remercie ses généreux donateurs, et souhaite rappeler que les dons sont toujours possibles sur le site de la Fondation du Patrimoine ([www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org))
- ➔ Quête de la Ligue contre le cancer : passage dans la commune entre le 19 et le 30 avril, le samedi ou en soirée.

## **La Commune d'Obersaasheim recherche un agent communal polyvalent et autonome.**

Permis B obligatoire

*Les candidatures sont à adresser à Madame le Maire au  
22, Rue du Maréchal Leclerc – 68600 OBERSAASHEIM  
ou par mail à l'adresse : [accueil.mairie@obersaasheim.fr](mailto:accueil.mairie@obersaasheim.fr)*